

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CRANS

République Française

Date de la convocation

06/10/2021

Date d'affichage

06/10/2021

Membres afférents au Conseil : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

L'An deux mille vingt et un, le douze du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire.

Membres Présents : M. BERNARD Dominique, M. DROUIN Claude, Mme PRUNIER-NEYRET Julie, Mme MORTREUX Françoise, M. RENARD Alexandre, Mme FRERY Maud, M. VIRICEL Bertrand, Mme GONON Raphaële, M. CHANEL Gérard, Mme BUFFERNE VINCENT Ludivine.

Membre(s) Absent(s) Excusé(s) :

M. BEREZIAT Didier donne pouvoir à M. CHANEL Gérard

Secrétaire de séance : Mme Prunier-Neyret Julie a été élue secrétaire de la séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Octobre 2021 n° 07-2021

1. APPEL DES PRESENTS

Madame la Maire fait circuler la feuille de présence.

2. DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Prunier-Neyret Julie est élue secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2021

La Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance précédente. Le conseil, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu du dernier conseil.

- **LA COMMUNE**

4. BUDGET : DM

Il n'ya pas de DM à prendre pour ce mois.

La maire peut utiliser les fonds placés au compte 022 (dépenses imprévues) à l'appui d'un certificat administratif explicatif qui est envoyé en Préfecture avant la modification du Budget par virement. Lors du Conseil Municipal suivant, il en informe les conseillers.

5. CERIG : DEVIS REGROUPEMENT DES PRESTATIONS

La Maire informe le conseil municipal qu'elle a demandé une proposition pour le regroupement des contrats de maintenances.

Nous attendons leur proposition.

6. PARTICIPATION AU COUT SCOLAIRE, ECOLE DE CHALAMONT ANNEE 2021-2022

Suite à plusieurs réunions de travail au sein de la commission Jeunesse, et avec la commune de Chalamont, une grille de tarifs pour l'année 2020-2021 a été élaborée.

Madame la Maire propose un forfait de 300€ par élève de l'école élémentaire et 1100€ par élève de l'école maternelle fixés pour le reste de la mandature. Une convention sera signée avec la commune de Chalamont après l'accord entre les 2 mairies prochainement.

Le coût du temps méridien sera reversé au centre social Mosaïque de Chalamont sous forme de subvention à hauteur de 1500€.

7. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SACPA

Suite à la fermeture du refuge de la SPA et de sa fourrière à Dompierre sur Veyle, il y a quelques années, la commune a dû trouver une autre solution.

Pour rappel, la Loi 99-5 du 06 janvier 99 (code rural) impose aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire.

La communauté de communes avait proposé la SACPA et notre commune a signé une convention le 08/02/2018 pour un coût par habitant de 0.90 € soit 243 H.T soit 291.60 € pour une population de 270 habitants à l'époque.

On nous propose aujourd'hui de renouveler notre partenariat pour un coût de 0.972 € par habitant, soit un coût de 276.05 € H.T, soit 331.26 € TTC pour 2022 avec une population des 284 habitants.

Le Conseil municipal décide :

-De retenir cette proposition et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

8. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCD

L'ensemble du Conseil municipal a reçu le rapport au préalable.

Le Conseil municipal approuve le rapport d'activités 2020 de la CCD

9. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DES DECHETS

L'ensemble du Conseil municipal a reçu le rapport au préalable.

Le Conseil municipal approuve le rapport d'activités 2020 des déchets

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

10. Action Sociale

Une réunion à la fin du mois est programmée afin de définir les modalités du repas des aînés.

11. Assainissement et Voirie

- L'élagage prévu le long de la RD 129 et du square communal a été réalisé fin septembre.
- La coupe des arbres côté montée des Maréchaux de la propriété de M. GIRERD n'a pas été ordonnée par la commune. Cela relève d'un accord privé.
- En partie haute de la petite montée des Maréchaux les branches au-dessus de la voirie communale qui se prenaient dans les fils électriques ont été coupées par l'entreprise FOURNAND pour un montant de 700 € HT, soit 840 € TTC.
- La mairie a demandé un devis complémentaire pour la taille d'une petite haie communale non entretenue et qui verse sur une propriété privée, située en bas de la petite montée des maréchaux.
- Apport des panneaux de signalisation pour l'installation des chicanes temporaires.
- Pose prochaine du second radar pédagogique à la sortie du village suite au déplacement des panneaux d'agglomération par le département.

12. Communication

- Le site est rédigé en grande partie et les dernières modifications seront ajoutées en fin de semaine, dans le but de le finaliser pour la fin de l'année et pouvoir présenter le site aux vœux de la Maire.
- Une réunion sera organisée d'ici la fin d'année avec les associations du village afin de leur expliquer le fonctionnement du site et le mode de communication pour les manifestations. Le calendrier des évènements 2022 sera constitué.

13. Environnement et Fleurissement

- Une rencontre avec la C.A.U.E et prévue le 23 novembre 2021 avec les propriétaires terriens et les agriculteurs pour la plantation de haies.
- Installation prochaine de panneaux de bienvenue aux entrées de la commune.
- Visite post hydromulching le 10 novembre 2021 à 10 heures au cimetière.

14. Jeunesse Loisirs et Culture

- Les chèques Familles ont été distribués aux enfants concernés.
- L'Arbre de Noël des enfants suivi d'une retraite aux flambeaux est prévu début décembre.

15. Patrimoine, Bâtiments publics et cimetière

16. Urbanisme

- Visite sur site à prévoir pour des constructions illégales au Méreau et au Guillon.
- Choix d'un avocat pour la procédure en cours, cabinet retenu le Cabinet LEGI 01 - 26 Avenue Alsace-Lorraine - 01000 Bourg-en-Bresse
- Les Permis de construire des deux lotissements et du Château ont tous été déposés.

17. LES IDEES CITOYENNES

18. QUESTIONS DIVERSES

- Sophrologue : le jour proposé par la commune ne convient pas. Elle ne viendra pas.
- Proposition vœux du Maire, samedi 8 janvier 2022 à 10h30.
- Illuminations, préparation de la réunion soirée cages le 9 novembre à 19h.
- Cérémonie du 11 novembre à 9h30.

La séance est levée à 22h00.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **9 Novembre 2021 à 20h00.**